

Madame la Première ministre, Elisabeth Borne
Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu
Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau
Monsieur le Ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave

A Paris, le 12 décembre 2023

Objet : Recul sur la hausse de la redevance pour pollution diffuse (RPD) et de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau suite à la pression de la FNSEA

Madame la Première ministre,
Messieurs les Ministres,

Le projet de loi de finances 2024 que vous avez déposé à l'Assemblée nationale prévoyait une réforme de la fiscalité sur l'eau à son article 16. Cette réforme visait notamment à accroître les moyens financiers des agences de l'eau au regard des enjeux auxquels elles doivent faire face et du renforcement de leurs missions dans le cadre du Plan Eau.

L'augmentation de 10% de la redevance pour pollution diffuse permettait de dégager 37 millions d'euros, et la hausse de la redevance pour prélèvement abondait le budget des agences de l'eau de 10 millions d'euros. L'abandon de ces hausses menace le plan Eau présenté par le président de la République en avril dernier. Ces montants doivent être débloqués dès 2024 et ne peuvent être remis à plus tard.

Pour la seule année 2017, le coût des pesticides a été estimé au minimum à 372 millions d'euros, dont **260 millions uniquement pour le traitement de l'eau** en cas de présence de pesticides dépassant les normes de qualité¹, soit **69,9% des coûts sociaux et environnementaux attribuables aux pesticides**. En 2011, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) évaluait les **coûts de dépollution des eaux souterraines à cause des pesticides entre 32 et 105 milliards d'euros**². Peut-on ainsi véritablement se passer de 37 millions d'euros ?

La hausse des taxes sur l'eau prélevée **devait faire contribuer les irrigants agricoles à hauteur de 10 millions d'euros supplémentaires**. En 2020, 15% des exploitations ont consommé 58% de l'eau douce prélevée et contribué financièrement à hauteur de 31,4 millions d'euros. En parallèle, la population française, qui a consommé 26% de l'eau douce, a dû payer 273,9 millions d'euros.

¹ Christophe Alliot, Delphine Mc Adams-Martin, Diana Borniotto, Philippe V.Barret, "[The social costs of pesticide use in France](#)", *Frontiers*, vol.6-2022, 17/11/2022

² Bommelaer et Devaux (CGDD), Coût des principales pollutions agricoles de l'eau, 2011

En application du principe pollueur-préleveur-payeur et du respect de l'objectif d'équilibre des comptes publics, il est essentiel que les irrigants et les utilisateurs de ces produits contribuent à l'effort financier. L'augmentation de 10% de la RPD et la hausse de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, en sus de renforcer les moyens alloués aux agences de l'eau qui sont des acteurs essentiels du Plan Eau et de la stratégie Ecophyto, rendraient plus dissuasifs l'utilisation des produits phytosanitaires et l'irrigation, et encourageraient la transformation des systèmes de production via des pratiques agroécologiques comme l'agriculture biologique.

Comme vous l'avez rappelé, lors de la présentation de la troisième stratégie nationale biodiversité (SNB3), Madame la Première ministre, "l'effondrement de la biodiversité est si fort, si rapide, si généralisé qu'une sixième extinction menace. (...) C'est un danger pour notre capacité à nous nourrir ; un risque économique majeur pour des secteurs entiers, notamment l'agriculture ; une menace pour la qualité de l'eau, pour notre qualité de vie, pour notre santé. (...) En un mot, l'effondrement de la biodiversité est une menace existentielle pour nos sociétés. **Nous devons l'endiguer rapidement et inverser la tendance fortement.**"³

Une hausse de 10% de la RPD et de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau n'est pas qu'une mesure fiscale et d'équité, elle présente de nombreux co-bénéfices en matière de protection de la biodiversité et des populations, en limitant la pollution des milieux et l'exposition des agriculteurs, des riverains et des consommateurs aux pesticides, en économisant l'eau dans la situation de tension croissante que la France connaît sur cette ressource. Elle répond aussi à l'esprit du principe qui vous a guidée dans l'élaboration de la SNB3 : "la radicalité des résultats sans la brutalité des mesures".

Nous, organisations de la société civile et représentantes du monde paysan, vous demandons de ne pas céder au lobby de la FNSEA et de conserver votre ambition initiale.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons positive, veuillez recevoir, Madame la Première ministre, Messieurs les Ministres, nos salutations respectueuses.

Signataires :

Maria Pelletier, Présidente de Génération Futures

Karine Jacquemart, Directrice Générale de foodwatch France

Antoine Gatet, Président de France Nature Environnement

Thomas Uthayakumar, Directeur des Programmes et du Plaidoyer de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Julien Kien, Président de Bio Consom'acteurs

André Cicolella, Président du Réseau Environnement Santé

Jean Burkard, Directeur du Plaidoyer du WWF France

³ [Élisabeth Borne présente la Stratégie nationale biodiversité 2030](#)

Evelyne Boulongne, Porte-parole du MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP)
Françoise Vernet, Présidente de Terre & Humanisme



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

